

2023 - 2028

Projet d'établissement



Sommaire

Préambule	4
A propos de l'élaboration de ce projet	5
<i>Une démarche participative</i>	5
<i>Un projet d'établissement cohérent au regard de la situation de l'EPSMS et des besoins du territoire</i>	6
I. Un nouveau projet, élaboré collectivement, pour mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain	7
Des besoins importants et en augmentation sur le Pays de Challans	8
Notre établissement en quelques mots	11
Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2023 - 2028	16
II. Notre philosophie d'accompagnement : promouvoir le bien-être des Résidents	17
III. Des modalités d'accueil et d'accompagnement innovantes	21
Une diversification de l'offre en cours, pour une meilleure réponse aux besoins du territoire	22
<i>Axe n°1 – Poursuivre la montée en charge du dispositif multi-accueil au FAM</i>	22
<i>Axe n°2 – Poursuivre la montée en charge du SAMSAH</i>	24
Vers de nouveaux modes d'accueil, innovants et inclusifs	25
<i>Axe n°3 – Réfléchir l'évolution des modalités d'accueil en fonction des besoins du territoire</i>	25
<i>Axe n°4 – Mettre en place le projet d'habitat inclusif</i>	26
IV. Des accompagnements bienveillants, inclusifs, tenant compte de la singularité des situations	27
Une entrée fluide et intégrative	28
<i>Axe n°5 – Découvrir l'établissement et conforter le projet d'admission</i>	28
<i>Axe n°6 – Réaliser des entrées intégratives</i>	29
<i>Axe n°7 – Continuer d'impliquer les personnes dans l'élaboration de leur projet personnalisé</i>	29
Le développement des potentialités	30
<i>Axe n°8 – Favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, en tenant compte de la singularité des situations</i>	30

<i>Axe n°9 – Poursuivre l’utilisation et l’adaptation de nos outils éducatifs</i>	31
Des accompagnements et activités multiples et inclusifs	32
<i>Axe n°10 – Poursuivre nos activités « dans et hors les murs » et en développer de nouvelles</i>	32
<i>Axe n°11 – Poursuivre notre action sur le sujet de la vie intime, affective et sexuelle</i>	33
<i>Axe n°13 – Développer l’entraide et la pair-aidance</i>	34
Une sortie préparée et apaisée	35
<i>Axe n°14 – Travailler en interne les évolutions de parcours</i>	35
<i>Axe n°15 – Accompagner les départs</i>	36
V. Face à de nouveaux besoins, des parcours et accompagnements qui évoluent	37
L’accompagnement des jeunes adultes	38
<i>Axe n°16 – Favoriser et anticiper l’accompagnement de jeunes adultes</i>	38
L’accompagnement d’un public présentant des troubles du spectre de l’autisme	40
<i>Axe n°17 – Poursuivre la montée en compétence et l’adaptation de nos organisations</i>	40
L’accompagnement d’un public vieillissant	42
<i>Axe n°18 – Accompagner l’augmentation de la dépendance liée à l’âge</i>	42
VI. Des liens multiples et nécessaires	44
Le lien avec les familles	45
<i>Axe n°19 – Faire des familles des partenaires, dans le respect de la vie privée des Résidents</i>	45
<i>Axe n°20 – Poursuivre le développement de l’approche systémique</i>	46
Le lien avec les acteurs du territoire	47
<i>Axe n°21 – Améliorer l’accès aux soins</i>	47
<i>Axe n°22 – Poursuivre notre action en faveur de l’inclusion sociale</i>	48
Le lien entre nos trois dispositifs	49
<i>Axe n°23 – Développer la coopération et le partage d’expertises entre dispositifs de l’EPSMS</i>	49

Préambule

Madame, Monsieur,

En tant que directrice de l'Établissement Public Social et Médico-Social (EPSMS) du Pays de Challans, je suis heureuse de vous présenter le projet d'établissement 2023-2028. Sa réalisation est le fruit d'un travail participatif, associant les professionnels, les Résidants et Usagers, et les familles.

Notre établissement a pour mission d'accompagner des personnes en situation de handicap en leur offrant un environnement de vie adapté à leurs besoins et à leurs attentes. Nous sommes engagés dans une démarche de qualité et de bienveillance, en plaçant toujours la personne au centre des réflexions.

Pour la réalisation du projet d'établissement, le choix a été fait de faire appel à un prestataire extérieur, M. Romain ANSQUER du groupe ALIUM, pour nous appuyer dans cette démarche. Celui-ci a pu apporter son expertise et son expérience pour garantir la cohérence et la pertinence de notre projet.

Un Comité de Pilotage, composé de représentants des professionnels, des Résidants, des familles et des membres du Conseil d'administration a été mis en place d'Octobre 2022 à Mars 2023, et a été chargé du suivi de la démarche ainsi que de la relecture des réflexions produites.

Notre projet d'établissement pour la période 2023-2028 s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- Poursuivre l'adaptation de l'offre aux souhaits et besoins des personnes de l'établissement et du territoire, et imaginer de nouveaux projets dans et hors les murs, en favorisant l'ouverture ;
- Poursuivre l'amélioration des pratiques pour des accompagnements toujours plus adaptés au bien-être des personnes et au développement de leurs potentialités ;
- Identifier de nouveaux partenaires, au service de l'inclusion et de la qualité des accompagnements, et renforcer l'ancrage territorial de l'établissement.

Nous avons souhaité également inscrire cet écrit dans une perspective dynamique, en articulant nos réflexions avec les enjeux à venir pour l'établissement, notamment la diversification des modes d'accueil.

Ce projet d'établissement 2023-2028 pose donc les fondements et le cap de notre action pour les cinq années à venir. Il a valeur de référence institutionnelle partagée et sera un outil de communication en interne mais également en externe, auprès de nos partenaires.

« Accompagner quelqu'un, ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de ses pas. » Patrick VERSPIEREN

Bonne lecture !

La Directrice,

Claire VALLEE

A propos de l'élaboration de ce projet

Le nouveau projet d'établissement propose, à partir d'une analyse des enjeux auxquels nous sommes confrontés, une trajectoire d'évolution de nos pratiques et de notre offre d'accompagnement pour les années à venir.

Parce qu'il est l'affaire de tous, nous l'avons élaboré en associant à chaque étape de sa construction l'ensemble des parties prenantes et en partageant aussi souvent que nécessaire les avancées des réflexions.

Une démarche participative

La consultation des Résidants d'Henry Murail et d'Henry Simon

Les évolutions projetées ont toutes pour objectif d'améliorer le service rendu aux Résidants d'aujourd'hui et de demain. Nous nous sommes ainsi tournés vers les habitants des résidences Henry Simon et Henry Murail afin de recueillir leur satisfaction et leur expérience sur un ensemble de sujets parmi lesquels la vie de la structure (participation aux instances, connaissance des professionnels, etc.), la logistique (repas, gestion du linge, ...), l'accompagnement (qualité des échanges, appréciation des activités, ...), et le cadre de vie (état de la chambre, qualité des espaces extérieurs, ...).

De manière générale, les résultats sont très positifs. Quelques axes d'amélioration sont identifiés, nous y reviendrons tout au long de ce projet. Notons que les Résidants et Usagers sont régulièrement consultés, dans le cadre d'échanges informels ou de temps dédiés comme les réunions de Résidants et les groupes de parole.

La consultation des familles des Résidants et Usagers

Nous avons invité les familles des Résidants et Usagers à participer à un moment d'échange afin que chacun puisse prendre le temps d'exprimer son point de vue sur l'établissement et la qualité d'accueil et d'accompagnement de son proche. Leurs observations et propositions ont été intégrées à ce projet.

Le recueil du point de vue des professionnels de l'accompagnement

Pour imaginer les modalités d'accueil et d'accompagnement de demain, il faut identifier aussi précisément que possible les enjeux auxquels nous faisons face, les attentes, les besoins, les contraintes... Ainsi, nous avons mobilisé de nombreuses personnes à chacune des étapes de la démarche.

En phase d'état des lieux, plus de 30 personnes ont été interviewées : équipe éducative, soignante, administrative, veilleurs de nuits, encadrement, etc.

En phase de construction du projet d'établissement, des professionnels de tous métiers ont été invités à participer à des groupes de travail. Deux premières séances de travail « transversales » ont eu pour objet de redéfinir nos priorités d'accompagnement, des priorités communes aux trois dispositifs de l'établissement. Trois séances de travail spécifiques à chacun des dispositifs ont enfin été organisées, réunissant pour chaque dispositif une dizaine de professionnels.

Le partage des observations

La démarche d'élaboration du projet a été ponctuée de temps de partages. La méthode d'élaboration du projet a été présentée à l'ensemble des professionnels en début de démarche, ainsi que les conclusions de l'état des lieux, avec l'objectif de tenir chacun informé et de mobiliser pour la suite. Les réflexions conduites durant la phase d'élaboration du projet ont également été communiquées tout au long de cette seconde phase par la transmission de comptes rendus détaillés à la suite de chacune des séances.

Un projet d'établissement cohérent au regard de la situation de l'EPSMS et des besoins du territoire

Une analyse des attentes et des besoins

Pour se projeter, aller de l'avant, se donner de nouveaux objectifs, nous avons tout d'abord observé l'existant : *Quels sont les besoins sur le territoire ? Comment évoluent-ils ? Quelles sont les spécificités de l'offre en place ? Quelle est la qualité de notre offre, de nos prestations, des accompagnements que nous proposons ? Quelles sont les attentes des Résidents, des professionnels, des partenaires, des autorités de contrôle et de tarification ?* C'est à partir des réponses à ces questions et d'un bilan des forces, fragilités, opportunités et contraintes qu'il devient possible de dessiner l'avenir.

23 axes pour un établissement résolument tourné vers l'avenir

Le projet d'établissement regroupe 23 axes d'évolutions, chacune déclinée en une série d'actions. L'ensemble de ces axes poursuit un même but : *améliorer le service rendu aux Résidents et Usagers de l'EPSMS du Pays de Challans, par des évolutions d'offre et de pratiques.* Ce projet, tout en intégrant les contraintes auxquelles nous sommes confrontés, est une réponse aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Notre premier défi est la mise en œuvre des actions collectivement retenues : les prioriser, les temporaliser et en désigner les porteurs tout en déterminant les moyens nécessaires.

Le second sera d'actualiser nos projets en tenant compte de nouveaux enjeux, de nouvelles contraintes, de nouvelles opportunités, tout en ne perdant pas la trajectoire que nous avons retenue pour les années à venir.

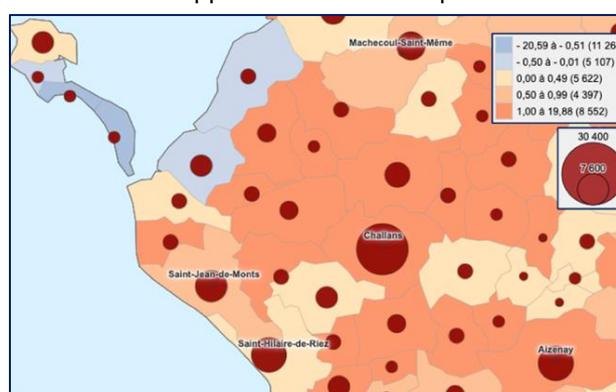
**I. Un nouveau projet, élaboré
collectivement, pour mieux répondre
aux besoins d'aujourd'hui et de
demain**

Des besoins importants et en augmentation sur le Pays de Challans

● Une démographie dynamique

Le département de la Vendée est un territoire démographiquement dynamique, avec chaque année une population qui augmente de 0,75%, soit environ 5 200 habitants supplémentaires. C'est particulièrement le cas sur la partie ouest du département et le littoral atlantique (à l'exception de quelques communes : Beauvoir-sur-Mer, Noirmoutier, ...).

La communauté de communes Challans-Gois Communauté voit également sa population augmenter de manière significative, avec un taux d'évolution annuel d'1,24%, et la population de la ville de Challans augmente chaque année d'environ 300 habitants.



● Une augmentation du nombre de reconnaissances de handicap par la MPDH de Vendée

Nous ne connaissons pas l'évolution du nombre de notifications accordées par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) par orientation et par territoire, ni de l'évolution des listes d'attente sur chacune de ces orientations et chacun de ces territoires. Nous notons néanmoins que le nombre d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé en Vendée est passé de 10 328 bénéficiaires en 2019 à 10 595 en 2021, et que le nombre d'allocataires de la prestation compensatoire de handicap est passé de 3 922 bénéficiaires en 2019 à 4 408 en 2021.

Ces chiffres ne suffisent pas à caractériser les besoins. Ajoutons cependant deux observations :

- L'espérance de vie des personnes en situation de handicap suit l'augmentation de l'espérance de vie de la population générale¹. Il convient donc de s'attendre, sous l'effet cumulé de la croissance démographique du territoire et de l'augmentation de l'espérance de vie, à une augmentation de la demande d'accompagnement et d'hébergement.

¹ Cf. Étude de la Société Française de Gériatrie et Gériologie

- S'ajoute à la croissance démographique une augmentation encore plus significative des reconnaissances de handicap, sous l'effet cumulé d'une meilleure lisibilité du secteur du handicap (et des MDPH) et des politiques de rattrapage des dernières années.

● Des taux d'équipement en places d'accueil et d'accompagnement proches des taux moyens nationaux

Le tableau suivant présente les taux d'équipement, soit le nombre de places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans pour les structures du secteur du handicap, et pour 1000 habitants de 75 ans et plus en ce qui concerne les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

	Tx d'équip. Vendée 2019	Tx d'équip. Vendée 2021	Nombre de place 2021	Tx d'équip. PDL 2021
ESAT	3,7	3,6	1139	3,6
Foyer de vie	2,7	2,6	824	2,5
Foyer d'accueil médicalisé	1,2	1,7	539	1,0
Maison d'accueil spécialisé	0,9	1,0	288	1,0
SAVS + SAMSAH	1,5	2,8	840	2,3
EHPAD	136,4	131,3		124,1

Les taux d'équipement sont, sur le département de la Vendée, très proches des taux observés au niveau régional, à l'exception de l'offre de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH), supérieure au taux régional.

Le département de la Vendée est le 5^{ème} département français le mieux doté en places d'EHPAD.

Pourtant, les listes d'attente demeurent importantes sur l'ensemble des structures d'accueil pour enfants et adultes en situation de handicap.

● Des listes d'attente importantes sur l'ensemble de l'offre d'accueil pour personnes en situation de handicap

Les taux d'occupation des places sont importants sur chacun des modes d'hébergement, depuis les Instituts Médico-Éducatifs (IME) jusqu'aux foyers du secteur adulte. Dans le même temps, le secteur « Personnes Âgées » demeure globalement réservé quant à l'accueil d'un public en situation de handicap. Cela a pour conséquence un manque de fluidité entre structures d'hébergement, que constatait déjà l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire au Projet Régional de Santé 2018-2022, et des saturations « en cascade » :

- Des listes d'attente importantes en Foyer de Vie (FV), avec 27 % des résidents vendéens qui ont plus de 60 ans, et 26 % d'entre eux qui ont plus de 70 ans ;
- Des listes d'attente importantes en ESMS « Enfance », or plus de 100 adultes restent accueillis en IME en Vendée ;

- Par ailleurs, des listes d'attentes importantes en FAM et Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), sans véritable alternative possible pour les demandeurs (en dehors du maintien en IME).

Nous constatons également à notre niveau l'importance de la demande. A la date d'écriture de ce projet, plus de 44 personnes étaient en attente d'une admission à la résidence Henry Simon : 2 personnes en liste d'attente pour une admission effective, 13 personnes accueillies en AT en vue d'une admission, et 29 demandes auxquelles aucune réponse n'est apportée pour le moment. Or le public déjà accueilli avance en âge (environ 55 ans de moyenne d'âge) et les solutions d'accueil pour personnes handicapées âgées sont rares. A la résidence Henry Murail, 40 personnes sont en attente d'un accueil temporaire, 20 personnes réalisent régulièrement des accueils temporaires dont 13 en vue d'une future admission, et 3 personnes sont sur la liste des « personnes admissibles ». Au SAMSAH, depuis le début de l'année 2023, nous comptabilisons 13 nouvelles demandes, actuellement en attente de réponse.

Le Conseil Départemental de la Vendée a conscience de l'enjeu de l'accueil des personnes handicapées vieillissantes ou âgées, et indiquait dans un cahier des charges de mars 2021 que « *La Vendée bénéficie d'un taux d'équipement pour l'accueil des personnes âgées, qui sur certains territoires, est plus important que la demande. A contrario, l'accueil pour les PH subit des tensions en termes de places* ». Un appel à projet a ainsi été publié en août 2022 pour la création de 7 unités de 12 places d'UPHA.

● **Les orientations de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de la Vendée, vers une diversification de l'offre d'accueil et d'accompagnement**

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Conseil Départemental 85 soutiennent au Projet Régional de Santé 2018-2022 et au Schéma Vendée Autonomie 2020 – 2024 la diversification des solutions d'accompagnement afin de disposer sur le territoire d'une offre graduée complète et inclusive. Les objectifs sont, entre autres :

- De développer les dispositifs favorisant le maintien à domicile ;
- De développer l'accueil de jour et l'accueil temporaire pour répondre aux besoins d'évaluation et de répit ;
- De développer les formes d'habitat alternatives (dont habitat inclusif) ;
- De développer les dispositifs de transition, en lien notamment avec le vieillissement ;
- D'organiser, en concertation avec le secteur « Personnes Âgées », les solutions d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes et/ou âgées.

Le développement de l'habitat inclusif est un objectif clé affirmé au Schéma Vendée Autonomie 2020 – 2024, et réaffirmé au Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement de Vendée 2022-2027 qui indique que « *pour faire suite aux expérimentations réalisées grâce à l'appel à projets départemental et dans la perspective du développement de l'habitat inclusif (...), il s'agit de définir une véritable stratégie départementale de développement de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap* ».

Notre établissement en quelques mots

L'EPSMS du Pays de Challans est un établissement créé le 1^{er} mars 1993 par transformation de places du Centre Hospitalier de Challans et du Centre de long séjour de Noirmoutier-en-l'Île.

Initialement foyer occupationnel, l'établissement est transformé en 2012 en deux résidences distinctes : un foyer d'accueil médicalisé dénommé résidence Henry Murail, situé 46 rue Maryse Bastié, et un foyer de vie dénommé résidence Henry Simon, situé 6 impasse des Pourpiers. Cette restructuration concrétise, entre autres, la volonté de développer une approche nouvelle auprès du public accueilli, à savoir la mise en valeur des notions de domicile et d'habitants d'une résidence.

En effet, l'EPSMS du Pays de Challans, n'a pas été pensé comme une institution, mais comme un lieu de résidence. Notre approche professionnelle est déterminée comme une intervention au domicile de la personne en situation de handicap. C'est donc pour les Résidants qui y vivent leur lieu de vie, et ils possèdent une adresse comme tout citoyen de la ville de Challans.

L'architecture des résidences a aussi été conçue pour être rassurante, pour apaiser les souffrances psychiques des Résidants. Nous avons pris le parti

d'un lieu de vie esthétique, apaisant, contribuant à l'action d'accompagnement.

Depuis le 1^{er} avril 2016, l'établissement dispose également d'un SAMSAH dont les locaux sont également situés 6 impasse des Pourpiers à Challans. Nous reviendrons ci-après plus en détail sur chacun des trois dispositifs de l'EPSMS.

La mission de l'établissement se décline à partir des principes généraux définis par le législateur et inscrits dans le code de l'action sociale et des familles.

Concrètement, cette mission consiste en un soutien socio-éducatif et psychothérapeutique permettant le maintien des acquis et le développement des potentialités de la personne accueillie, et un mode de vie favorisant son épanouissement personnel, familial et social.

L'EPSMS assure sa mission de service public dans le cadre d'un statut relevant de la fonction publique hospitalière. Ce statut impose de respecter des principes fondamentaux de fonctionnement tels que la continuité du service, l'adaptabilité, la laïcité et la neutralité.

● Le SAMSAH

➔ Les capacités

Le SAMSAH a vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, à contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le service est agréé depuis son ouverture au 1er avril 2016 pour une capacité de 14 places. Depuis 2022, il accompagne également des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, et l'agrément a été porté à 22 places.

➔ **Le public accompagné**

Le service s'adresse :

- Aux personnes présentant des troubles psychiques et/ou des troubles du spectre autistique à partir de 20 ans ;
- Bénéficiant d'une notification d'orientation « SAMSAH » délivrée par la MDPH ;
- Domiciliées dans un rayon de 30 minutes aux alentours de Challans ;
- Dont l'état de santé est stabilisé ;
- Vivant en milieu ordinaire de vie de façon habituelle ;
- Dont le handicap limite les capacités d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale.

➔ **L'équipe**

L'équipe du SAMSAH est composée de deux infirmiers, d'une d'éducatrice spécialisée, d'un temps de cadre et d'un temps de psychologue. Ils ont une connaissance pointue des troubles psychiatriques, et ont été formés, entre autres, à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et à l'approche systémique.

La pluridisciplinarité permet d'apporter des regards complémentaires sur les situations, et participe à une dynamique de l'accompagnement.

Ils peuvent solliciter d'autres professionnels de l'établissement (psychologue, ergothérapeute, ...) sur des sujets spécifiques et s'appuyer sur un réseau de partenaires importants.

➔ **Les accompagnements**

Notons en préambule que l'objectif général des accompagnements mis en œuvre est que les Usagers expérimentent et s'autonomisent par le biais des accompagnements proposés, afin d'être par la suite en mesure d'aller vers les dispositifs de droit commun.

Les sujets d'accompagnement sont multiples et variés : travail sur les habilités sociales, accompagnement du parcours de soins, accompagnement vers l'acceptation de la maladie, la sortie de l'isolement, la gestion/sortie des addictions, la socialisation, etc.

De nombreuses approches de l'accompagnement sont mises en place, en fonction des besoins de chacun : activités physiques, de loisirs, « vie quotidienne », individuelles ou collectives, dans les locaux du SAMSAH, à domicile ou à l'extérieur (musique, chant, cuisine, marche, gym, etc. accompagnement vers l'emploi, activités de la vie quotidienne...).

Des groupes sont constitués sur différentes thématiques afin de travailler le lien social : groupes d'activités, groupes santé / éducation à la santé, groupes de parole, groupes multi-familles, groupes de pair-aidance.

Notons enfin que l'équipe est particulièrement vigilante quant à l'implication des personnes dans la définition de leur projet personnalisé et sa mise en œuvre.

→ Les priorités du SAMSAH

- Poursuivre la montée en charge du dispositif et dans ce cadre communiquer afin de se faire connaître davantage du public et des acteurs sanitaires et médicosociaux du territoire ;
- Se positionner sur une nouvelle mission d'évaluation en amont des notifications d'orientation MDPH ;
- Poursuivre le travail de formation sur les troubles du spectre de l'autisme ;
- Poursuivre l'individualisation des accompagnements ;
- Poursuivre le développement de notre réseau de partenaires.

● La Résidence Henry Simon

→ Les capacités

La résidence Henry Simon est un foyer de vie dont la capacité d'accueil est fixée à 37 places, réparties sur quatre appartements, et offrant deux modes d'accueil : 36 places en hébergement permanent et 1 place en hébergement temporaire.

→ Le public accompagné

Les personnes accompagnées sont des adultes de plus de 20 ans, présentant majoritairement un handicap psychique avec ou sans troubles associés (sensoriels, déficience, etc.). Elles nécessitent une aide partielle pour certains actes de la vie quotidienne, le maintien et/ou le développement de l'autonomie et de leur socialisation.

→ L'équipe

L'équipe socio-éducative de la résidence Henry Simon a pour mission d'accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne. Elle attache une importance capitale au bien être, au confort, au respect, à la sécurité et au maintien de l'autonomie de chacun.

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides-soignants, d'agents des services hospitaliers qualifiés, d'un éducateur technique spécialisé, d'une infirmière, d'une psychologue et d'un cadre socio-éducatif.

L'équipe dispose d'un réseau de partenaires importants qu'elle souhaite encore développer, en particulier dans les secteurs du grand âge, de la santé mentale, et de l'associatif afin de favoriser l'inclusion sociale.

→ Les accompagnements

La résidence Henry Simon est organisée de manière à ce que la notion de « lieu de vie » prenne tout son sens. Les Résidents sont invités à investir les locaux communs et leur logement qu'ils aménagent et

meublent à leur convenance. Chaque appartement constitue un véritable petit collectif d'habitants, investis dans son bon fonctionnement.

L'individualisation des accompagnements est une priorité des équipes. Des temps de réflexion pluridisciplinaire sont organisés chaque semaine afin de discuter des situations individuelles et des projets personnalisés.

Les activités sont nombreuses, en interne et à l'extérieur, grâce à l'investissement de l'ensemble des professionnels dans leur mise en place. A la résidence Henry Simon comme à Henry Murail, chacun est invité à mettre en place au moins une activité. La résidence se distingue aussi par des activités spécifiques « jardin » et « rotin », très appréciées des Résidents.

➔ Les priorités de la résidence Henry Simon

- Réfléchir à l'opportunité de faire évoluer les modalités d'accueil en tenant compte des besoins ;
- Mettre en œuvre le projet d'habitat inclusif (concerne l'ensemble de l'EPSMS) ;
- Accompagner le vieillissement du public accueilli et la dépendance qui peut en découler ;
- Se préparer à l'accueil de « nouveaux » publics, plus jeune, avec addictions, avec TSA, etc. ;
- Poursuivre l'individualisation des accompagnements ;
- Favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, en tenant compte de la singularité des situations ;
- Poursuivre le développement de notre réseau de partenaires ;
- Développer de nouvelles activités, dans et hors les murs.

● La Résidence Henry Murail

➔ Les capacités

La résidence Henry Murail est un foyer d'accueil médicalisé, dont la capacité d'accueil est fixée à 27 places, réparties sur quatre maisons, et offrant quatre modes d'accueil :

- 21 places en hébergement complet, sur les maisons B, C, et D ;
- 6 places d'accueil sur la maison A (accueil de jour, accueil temporaire, et accueil d'urgence en fonction des besoins du demandeur).

➔ Le public accompagné

Les personnes accompagnées sont des adultes de plus de 20 ans, en situation de handicap psychique, mental et/ou polyhandicap ou porteuses de troubles du spectre de l'autisme, nécessitant une aide importante dans les actes de la vie quotidienne ainsi qu'une surveillance médicale. Une grande partie de l'accompagnement s'effectue autour des soins de nursing et des prises en charge de soins spécialisés.

→ L'équipe

L'équipe médico-sociale de la résidence Henry Murail a pour mission d'accompagner les personnes dans tous les actes de la vie quotidienne. Elle attache une importance capitale au bien-être, au confort, au respect, à la sécurité et au maintien de l'autonomie de chacun.

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides-soignants, d'agents des services hospitaliers qualifiés, de maîtresses de maison, d'une infirmière, d'une psychologue, d'un médecin psychiatre, d'un moniteur éducateur, d'une éducatrice spécialisée, d'une ergothérapeute et d'un cadre socio-éducatif.

De nombreux professionnels sont formés à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, particulièrement présentes sur les maisons B et D.

→ Les accompagnements

La résidence Henry Murail dispose de locaux favorisant réellement le côté « lieu de vie ». Les modes d'accueil proposés ont évolué en 2021 avec la création d'un dispositif multi-accueil sur la maison A, en cours de déploiement jusqu'en 2025 par transformation progressive des places d'accueil permanent en places d'accueil de jour, temporaire, et d'urgence. La création de ce nouveau dispositif permet de mieux tenir compte de la singularité des situations et de la diversité des demandes.

Les professionnels s'attachent à individualiser le plus possible les accompagnements. Les personnes, lorsqu'elles sont en mesure de le faire, sont invitées à exprimer leurs souhaits et leurs objectifs. Si nécessaire, l'équipe suggère les objectifs d'accompagnement nécessaires. Un temps important est consacré à l'échange pluridisciplinaire.

Enfin, les Résidents bénéficient d'un catalogue d'activités variées, organisées par les professionnels dans et hors les murs : sport adapté, piscine, équitation, canoë, cuisine, courses, jardinage, promenade, snoezelen, jeux de société, pêche, etc. Les organisations sont souples et les équipes s'adaptent au rythme et aux attentes des personnes accueillies.

→ Les priorités de la résidence Henry Murail

- Poursuivre la montée en charge du dispositif multi-accueil ;
- Accompagner le vieillissement du public accueilli ;
- Poursuivre notre montée en compétences sur l'accompagnement de personnes porteuses de TSA ;
- Poursuivre l'individualisation des accompagnements ;
- Favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, en tenant compte de la singularité des situations
- Poursuivre le développement de notre réseau de partenaires ;
- Développer de nouvelles activités, dans et hors les murs.

Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2023 - 2028

Forts de ces observations, nous identifions trois orientations stratégiques. Elles sont le fil rouge de ce nouveau projet d'établissement, les sujets clés sur lesquels nous nous engageons. L'ensemble du présent projet a été pensé en réponse à ces orientations.

- 1** Poursuivre l'adaptation de l'offre aux souhaits et besoins des personnes de l'établissement et du territoire, et imaginer de nouveaux projets dans et hors les murs favorisant l'inclusion
- 2** Poursuivre l'amélioration des pratiques pour des accompagnements toujours plus adaptés au bien-être des personnes et au développement de leurs potentialités
- 3** Identifier de nouveaux partenaires, au service de l'inclusion et de la qualité des accompagnements



**II. Notre philosophie
d'accompagnement : promouvoir le
bien-être des Résidants et Usagers**



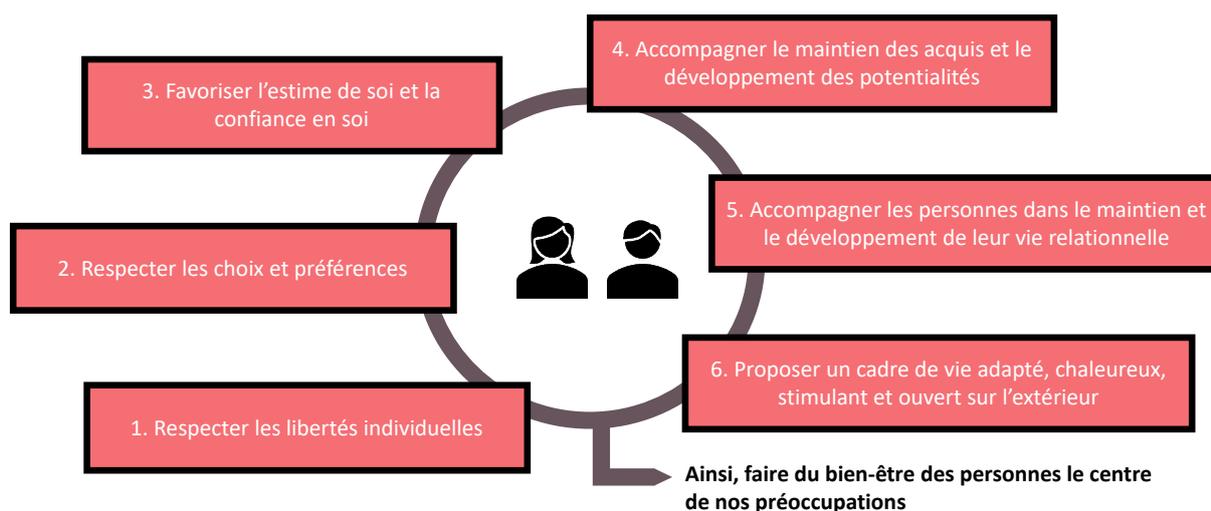
Notre philosophie d'accompagnement regroupe six priorités, concourant chacune au bien-être des Résidents et Usagers que nous accompagnons. Avant d'en préciser le sens et la portée, rappelons les enjeux d'un partage de priorités par l'ensemble de la communauté professionnelle.

Le premier est de donner du sens à notre action. Définir un ensemble de priorités, c'est définir ce qui nous guide au quotidien, le « pourquoi » de notre engagement, ce qui fait que nous rechercherons continuellement l'amélioration de nos pratiques professionnelles.

Le deuxième enjeu est de guider nos pratiques. Nous devons quotidiennement prendre des décisions, arbitrer, faire « le bon choix » ... les priorités d'accompagnement nous aident à faire ces arbitrages et à déterminer la « bonne posture professionnelle ».

Le troisième enjeu est de créer de la cohésion et du lien entre professionnels de l'établissement. Le partage de valeurs, de priorités, favorise l'entraide, la solidarité dans l'action.

Les six priorités d'accompagnement suivantes ont été définies dans le cadre d'un temps de réflexion réunissant des professionnels de tous métiers et des trois dispositifs.



● Respecter les libertés individuelles

Le respect des libertés individuelles est une priorité des équipes de l'EPSMS du Pays de Challans, et en particulier la liberté d'aller et venir, en dépit des limitations nécessaires dans le cadre d'un accueil sécurisé.

L'enjeu est de permettre à chacun d'être libre, sans que cela ne nuise à la personne et à son environnement. Ainsi, nous échangeons en réunion pluridisciplinaire, expérimentons, et faisons bouger le cadre en fonction de nos observations.

● Respecter les choix et préférences

Plus qu'une priorité, le respect des choix et des préférences est une nécessité pour la réussite des accompagnements mis en place.

Le respect des choix et préférences suppose d'inviter les Résidants à s'exprimer, de les écouter, d'échanger collectivement sur les éléments partagés, et de tracer ce qui doit l'être au projet personnalisé et au plan de soins.

Un premier enjeu est de trouver le juste équilibre entre respect des souhaits individuels et bien-être des personnes. Le dialogue et la concertation pluridisciplinaire permettent de lever cette difficulté et de déterminer le bon équilibre.

Le second, notamment au FAM où de nombreux Résidants rencontrent des difficultés à s'exprimer, est de ne pas penser à la place des personnes. Notre ligne de conduite est d'observer pour ensuite proposer, stimuler, et accompagner conformément aux souhaits de la personne, en évitant autant que possible de prescrire une conduite, une façon de vivre.

● Favoriser l'estime de soi et la confiance en soi

Le travail sur l'estime de soi et la confiance en soi est abordé de différentes manières selon les personnes et les dispositifs.

L'équipe du SAMSAH est attentive à ce que l'Usager puisse expérimenter dans l'environnement sécurisé du SAMSAH, pour ensuite pouvoir reproduire ses compétences en milieu ordinaire, en confiance.

Sur les résidences, nous pensons que l'implication dans des activités utiles à soi-même ou au collectif est un formidable levier d'estime de soi, en plus de favoriser le sentiment d'appartenance au groupe. Ce qui est vrai en milieu ordinaire l'est aussi en établissement !

Nous aidons les Résidants à être acteurs, dans le respect de leurs souhaits et préférences, sur différents terrains :

- Acteurs du quotidien de leur lieu de vie, par l'implication dans son fonctionnement ;
- Acteurs de la vie de l'établissement, par l'implication en Conseil de la Vie Sociale (CVS) ;
- Acteurs au sein de groupes et de collectifs, dans le cadre d'activités et d'ateliers ; ...

● Accompagner dans le maintien des acquis et le développement des potentialités, en tenant compte de la singularité des situations

Accompagner les Résidants et Usagers dans de nouveaux apprentissages, mais aussi maintenir les acquis et contenir les pertes d'autonomie, est une mission clé de l'établissement. Nous identifions trois enjeux :

- Le premier est d'évaluer finement les capacités, besoins, et attentes, et de retenir à partir de cette évaluation des objectifs éducatifs pertinents ;

- Le deuxième est de parvenir à donner du sens aux accompagnements proposés aux Usagers ;
- Le troisième est de ne pas projeter sur l'autre ses propres attentes, sa conception de ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. Il s'agit d'écouter, d'entendre les souhaits, d'échanger, et de convenir ensemble des objectifs éducatifs. Le respect des libertés et des choix individuels est impératif.

C'est afin de trouver cet équilibre que nous consacrons du temps au dialogue, à l'évaluation, à l'essai, à la concertation pluridisciplinaire. Le projet personnalisé et le plan de soins, collectivement élaborés, sont nos outils clés de travail. C'est un exercice difficile, notamment auprès de personnes qui verbalisent peu ou pas, mais nous avons développé au fil des années des compétences et outils nous permettant de garantir à chacun un accompagnement correspondant à ses besoins et ses attentes.

● **Accompagner les personnes dans le maintien et le développement de leur vie relationnelle**

Le maintien et/ou le développement des liens sociaux est une condition essentielle du bien-être des personnes. Sur ce sujet comme sur les autres, nous échangeons fréquemment afin de déterminer le juste équilibre entre « souhaits de la personne » et « proposition/stimulation ». La socialisation se joue à différents endroits :

- Les interactions du quotidien ;
- Les groupes de parole que nous animons et régulons ;
- Les activités, auxquelles nous convions les Résidents en tenant compte de leurs préférences ;
- Les activités à l'extérieur, les sorties de jour, de soir, en semaine et le week-end.

Nous sommes également attentifs au maintien des relations familiales lorsque cela correspond aux souhaits de la personne. Plusieurs professionnels ont à cette fin été formés à l'approche systémique.

● **Proposer un cadre de vie adapté, chaleureux, stimulant et ouvert sur l'extérieur**

Les locaux de l'EPSMS du Pays de Challans sont récents, adaptés et agréables à vivre. Les chambres sont individuelles et disposent chacune d'une salle d'eau. Les deux résidences présentent des espaces extérieurs propices aux promenades, malgré quelques aménagements à prévoir à la résidence Henry Murail, comme l'indiquait les résidents dans le cadre du jeu EAU réalisé dans la perspective de l'élaboration du projet d'établissement.

Ajoutons que le fonctionnement en appartements et maisons est très satisfaisant et permet à chaque Résident de trouver sa place au sein d'un collectif de taille raisonnable. Ils sont associés au choix du mobilier et à la décoration des espaces communs. Récemment, chaque pièce a été identifiée par un nom ou pictogramme sur la porte.



III. Des modalités d'accueil et d'accompagnement innovantes



Les souhaits et besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches évoluent, l'offre médico-sociale doit s'y adapter.

Conscients des enjeux, nous avons engagé dès 2021 la diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement de notre établissement. L'objectif : améliorer la continuité des parcours de vie, adapter notre offre à la diversité des besoins, favoriser l'inclusion sociale.

La période qui s'ouvre nous conduira à poursuivre la montée en charge des projets déjà engagés mais aussi à en développer de nouveaux, parmi lesquels la mise en place d'un projet d'habitat inclusif.

Une diversification de l'offre en cours, pour une meilleure réponse aux besoins du territoire

Axe n°1 – Poursuivre l'évolution de l'offre dans le cadre du dispositif multi-accueil au FAM

● Le contexte et les enjeux

La création d'un dispositif multi-accueil à la Résidence Henry Murail a été actée au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020-2025 de l'EPSMS, et répond aux objectifs de diversification de l'offre du Conseil Départemental 85 et de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire à des fins de continuité des parcours de vie. Sa mise en œuvre a été actée au 1^{er} janvier 2021, avec une montée en charge progressive sur 5 ans.

Le dispositif multi-accueil consiste en une transformation de la maison A, comprenant initialement 7 places d'accueil permanent, en 6 places d'accueil séquentiel (accueil de jour, accueil temporaire, et accueil d'urgence) et en la création de 8 places de SAMSAH pour l'accompagnement de personnes présentant des TSA.

Conjointement à ces modifications capacitaires, il avait été retenu la spécialisation des maisons B et D dans l'accueil de personnes présentant des TSA.

Notons que les maisons B et C disposaient déjà d'une place d'accueil temporaire chacune, transformées en places d'accueil permanent.

Ce dispositif innovant répond aux enjeux de diversification de l'offre médico-sociale :

- Construire pour les Usagers un parcours d'accompagnement modulable ;
- Favoriser le maintien à domicile en offrant aux aidants du soutien et du répit ;
- Favoriser la transition entre structures pour enfants et pour adultes ;
- Évaluer les besoins de personnes vivant à domicile et bénéficiant d'une notification d'orientation MPDH ;
- Offrir à des personnes vivant en établissement d'hébergement des séjours « vacances » au sein d'un autre établissement ;
- Permettre aux personnes en attente d'une place en structure d'hébergement de tester le potentiel futur lieu de vie.

A ce jour, la montée en charge du dispositif se déroule dans de bonnes conditions. 4 personnes y sont accueillies en accueil permanent, et les 3 autres chambres sont dédiées à l'accueil temporaire, avec une file active d'environ 30 personnes. Le projet de l'accueil de jour devra toutefois être repensé afin d'améliorer les conditions d'accueil.

● Les actions

- » **Repenser le projet des places d'accueil de jour.** Une des pistes à explorer est la création d'un dispositif d'accueil de jour spécifique co-porté avec un établissement partenaire, ouvert aux personnes bénéficiant des orientations FV et FAM.
- » **Permettre aux personnes en accueil temporaire de passer du temps au sein des autres maisons,** en particulier pour celles et ceux qui vivent des AT « en vue d'une admission » ;
- » **Continuer de veiller au recueil et à la communication des informations relatives aux personnes accueillies** en accueil temporaire et en accueil de jour ;
- » **Créer un annuaire des partenaires et prestataires** concernés par le dispositif (en cours) ;
- » **Créer une plaquette de présentation du dispositif ;**
- » **Poursuivre les adaptations de la trame des bilans et des modalités de rédactions** (bilan regroupé, contenu plus réduit si besoin, etc.) ;

Axe n°2 – Poursuivre l'évolution de l'offre proposée au SAMSAH

● Le contexte et les enjeux

Le redimensionnement capacitaire du SAMSAH s'inscrit dans le projet plus global de transformation de l'offre de l'EPSMS du Pays de Challans dont l'objectif est de diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement et ainsi d'améliorer la continuité des parcours de vie.

Il a été acté au dernier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens le déploiement progressif, entre 2020 et 2025, de 8 places pour personnes présentant des TSA, faisant évoluer nos capacités de 14 à 22 places. Un temps d'évaluation est systématiquement organisé afin de garantir la pertinence de l'admission.

➔ Un fort potentiel de développement de la file active

Les besoins semblent importants sur le territoire, pour autant les démarches partenariales sont à poursuivre afin que le service soit mieux identifié par les partenaires potentiels. Les liens avec le service de psychiatrie sont également à renforcer.

Par ailleurs, notre service souhaite porter une mission d'évaluation de situation en amont de toute notification d'orientation MDPH, et ce à des fins d'amélioration de l'accès aux accompagnements les plus adaptés.

● Les actions

- » **Développer largement la communication et le travail de réseau.** L'information des acteurs du territoire nous permettra de gagner en visibilité et d'accroître la demande, en particulier en ce qui concerne le public atteint de troubles du spectre de l'autisme. Parmi les acteurs à solliciter : les Centres Communaux d'Action Sociale du territoire, les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), les SAVS, la MDPH de Vendée, le Centre Ressources Autisme, la Mission Locale Vendée Atlantique, les groupes d'entraide mutuelle, les associations nationales, régionales, et départementales spécialisées dans les TSA, les médecins généralistes du territoire ;
- » **Développer notre périmètre d'intervention dans le cadre d'une mission d'évaluation** en amont de la notification de l'orientation MDPH ;
- » **Poursuivre le travail de formation de l'équipe sur les troubles du spectre de l'autisme :**
 - Poursuivre nos réflexions à propos des outils, des pratiques, etc. ;
 - Poursuivre les formations TSA ;
- » **Repenser notre organisation à 4 professionnels, suite à la création prochaine (2025) d'un nouveau poste.**

Vers de nouveaux modes d'accueil, innovants et inclusifs

Axe n°3 – Réfléchir l'évolution des modalités d'accueil en fonction des besoins du territoire

● Le contexte et les enjeux

Toujours dans une logique d'amélioration de la réponse aux besoins des personnes résidant sur le Pays de Challans, nous souhaitons réfléchir à la potentielle diversification de notre offre d'accueil et d'accompagnement des personnes bénéficiant d'une notification d'orientation « Foyer de Vie ». Nous constatons en effet que les modalités d'accueil et d'accompagnement suivantes sont insuffisamment développées :

- L'accueil de jour pour l'accueil ponctuel ou continu de personnes vivant à domicile, et en particulier de jeunes en sortie d'IME en externat, habitués à ce mode d'accompagnement ;
- L'accueil temporaire à des fins d'essai et/ou de préparation de la vie en collectivité ;
- L'accueil temporaire à des fins de répit des aidants pour des personnes vivant à domicile ;
- L'accueil temporaire à des fins d'accueil type « séjour-vacances » pour des personnes vivant dans d'autres structures.

Précisons qu'il est difficile, dans un contexte de saturation de l'offre d'accueil permanent, d'imaginer la conversion de places existantes.

● Les actions

- » **Affiner notre connaissance des besoins sur le territoire** : nombre de demandes, type de besoin, souhaits en termes de mode d'hébergement, etc. ;
- » **Rechercher, à la signature du prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, une évolution de nos modalités d'accueil**, intégrant des places d'accueil temporaire et d'accueil de jour afin notamment d'améliorer l'accès des jeunes en situation de handicap à une offre d'accompagnement répondant à leurs besoins ;
- » **Continuer d'explorer la piste d'un dispositif d'accueil de jour co-porté avec un établissement partenaire**, ouvert aux personnes bénéficiant des orientations FV et FAM.

Axe n°4 – Mettre en place le projet d'habitat inclusif

● Le contexte et les enjeux

L'habitat inclusif constitue, suivant la définition de la CNSA, « une forme « d'habiter » complémentaire au domicile et à l'accueil en établissement. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé. » Fondé sur le libre-choix, les occupants sont responsables de leur mode de vie, du choix des intervenants à solliciter pour être aidés à domicile (SAVS, SAMSAH, SSIAD...) et du financement des frais engagés.

L'EPSMS du Pays de Challans souhaite contribuer à la diversification des réponses d'accompagnement proposées sur le territoire aux personnes en situation de handicap. Nous avons ainsi co-construit et porté, avec l'Association d'Accompagnement Personnalisé et de Soutien à l'Habitat de manière partenariale, un projet dont l'objectif était de permettre à des personnes en situation de handicap, adultes, accueillies en institutions ou vivant dans leurs familles, d'expérimenter ou de ré-expérimenter la vie en logement ordinaire, dans un cadre sécurisant.

Pour ce faire, il avait été envisagé, afin de favoriser l'insertion par le logement et l'inclusion dans la cité, la construction d'une résidence comportant une vingtaine de logements, dont 8 étaient dédiés aux personnes en situation de handicap. La construction était portée par un bailleur social, Vendée Habitat, qui a pour cela effectué une étude de faisabilité architecturale du projet et des esquisses. Chaque habitant aurait disposé d'un logement individuel adapté, et aurait partagé des espaces communs avec l'ensemble des autres locataires. La proximité géographique du centre-ville de Challans permettait de favoriser l'ancrage au niveau local et l'accès aux services et aux loisirs de droit commun.

Le projet n'a finalement pas été déposé en raison d'une difficulté relative aux modalités de financement de l'espace commun souhaité dans le projet. Nous espérons une levée prochaine de cette difficulté.

● Les actions

» Relancer le projet d'habitat inclusif porté par l'EPSMS du Pays de Challans :

- lever la difficulté juridique et financière relative à l'espace commun ;
- construire le projet de vie sociale ;
- élaborer le projet architectural en partenariat avec Vendée Habitat.



**IV. Des accompagnements
bienveillants, inclusifs, tenant compte
de la singularité des situations**



La qualité de vie des personnes accompagnées doit être pensée à chacune des étapes du séjour.

Dès l'admission au sein de l'un de nos dispositifs, parce que les premiers jours marquent durablement et sont un moment clé d'intégration.

Tout au long de l'accueil à l'EPSMS, parce nous voulons que la vie y soit heureuse, apaisée, riche de nouvelles rencontres et d'apprentissages.

En fin de séjour, pour que la transition vers un nouveau mode d'accompagnement soit aussi douce et réussie que possible.

Une entrée fluide et intégrative

Axe n°5 – Découvrir l'établissement et conforter le projet d'admission

● Le contexte et les enjeux

L'étape de l'admission intègre l'étude des dossiers, l'évaluation de la situation et des besoins de la personne, et la priorisation des demandes. Elle est importante pour l'établissement, qui dans ce processus d'admission doit répondre aux situations d'urgence tout en garantissant la cohérence et la qualité de vie des collectifs, mais aussi pour le demandeur, futur Résidant ou Usager du SAMSAH, qui dans le cadre de rencontres et de séjours d'essai doit conforter son projet. Aux résidences Henry Simon et Henry Murail, tout nouveau Résidant apprend à connaître l'équipe, le collectif, et les lieux dans le cadre d'un ou plusieurs séjours en accueil temporaire. Un temps de visite puis d'évaluation avant admission est également organisé par le SAMSAH.

● Les actions

- » **Développer, pour les personnes accueillies en accueil temporaire « en vue d'une admission », les temps d'immersion** au sein des maisons et appartements ;
- » **Étoffer les éléments disponibles à propos de l'histoire de vie de la personne** au moment de l'admission, en fonction de ce que la personne souhaite exprimer sur son histoire de vie.
- » **Poursuivre les temps d'évaluation en amont d'admission au SAMSAH.**

Axe n°6 – Réaliser des entrées intégratives

● Le contexte et les enjeux

Les premiers moments dans un nouvel endroit, au sein d'un nouveau collectif, d'un nouveau dispositif, d'un nouveau lieu de vie, quel qu'il soit, marquent une personne et son regard sur ce lieu. La première impression aura un retentissement sur l'ensemble du séjour. Ainsi, nous prêtons une attention toute particulière à la qualité de l'accueil les premiers jours. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'intégration des nouveaux Résidants et Usagers.

Nous avons considérablement amélioré les modalités d'accueil et d'intégration ces dernières années. Une présentation de la personne est prévue lors de son premier repas, un panneau d'accueil est fixé à la porte de son nouveau logement, elle est invitée à passer autant qu'elle le souhaite afin de préparer son emménagement.

● Les actions

- » **Établir un protocole d'accueil et d'intégration** afin que les professionnels disposent d'un référentiel guidant leurs pratiques.

Axe n°7 – Continuer d'impliquer les personnes dans l'élaboration de leur projet personnalisé

● Le contexte et les enjeux

Le projet personnalisé est la formalisation écrite des objectifs exprimés par l'Usager en termes d'apprentissages, de socialisation, de projet de vie, etc.

Les procédures d'élaboration sont écrites et diffèrent légèrement entre nos trois dispositifs en raison des spécificités des publics accompagnés. L'esprit reste toutefois le même : impliquer autant que faire se peut l'Usager dans l'élaboration de son projet, et le soutenir dans la définition d'objectifs favorisant son bien-être et son épanouissement.

Compte tenu des possibles difficultés d'expression, l'équipe a aussi pour mission de suggérer, voire parfois de déployer les objectifs d'accompagnement nécessaires.

Un temps d'entretien formalisé a lieu en amont avec le Résidant, la psychologue, et un autre professionnel afin de recueillir ses besoins. Lorsque c'est possible et souhaitable, le Résidant participe aux réunions de synthèse et de construction du projet personnalisé. Nous prenons ensuite systématiquement le temps d'un

ou plusieurs échanges avec le Résidant afin d'expliquer nos éventuelles propositions, d'expliquer le « pourquoi », et de vérifier son adhésion.

Le projet personnalisé est la somme de ces deux dynamiques : souhaits et objectifs exprimés d'une part, et analyse-expertise des professionnels d'autre part.

Notons que l'implication des Usagers du SAMSAH dans la définition de leur projet personnalisé est particulièrement forte, et qu'ils sont présents (s'ils le souhaitent) lors de la réunion de synthèse.

● Les actions

- » **Continuer d'impliquer les personnes dans la définition de leurs objectifs** au travers d'échanges informels et de temps dédiés ;
- » **Poursuivre nos efforts de simplification des projets personnalisés** : écriture à la première personne, choix des mots, nombre limité d'objectifs, utilisation de pictogrammes. S'appuyer sur la méthode « facile à lire et à comprendre (FALC) » ;
- » **Continuer de faire des évaluations régulières de l'avancement des projets.**

Le développement des potentialités

Axe n°8 – Favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, en tenant compte de la singularité des situations

● Le contexte et les enjeux

L'accompagnement dans le développement des potentialités, et/ou dans le maintien des acquis, est une mission clé de nos dispositifs. Cela passe par un premier temps d'évaluation des capacités puis par l'accompagnement dans la réalisation d'actes ciblés de la vie quotidienne.

Nous sommes vigilants, notamment auprès des Résidants les plus dépendants, à ne pas faire à leur place ce qu'ils sont en mesure de faire eux-mêmes (soins d'hygiène, aide au coucher, etc.). Cela peut toutefois arriver, pour différentes raisons parmi lesquelles une évaluation insuffisante des capacités.

● Les actions

- » **Développer l'évaluation des capacités**, notamment à l'entrée, en laissant à la personne le temps de prendre ses marques, et à l'équipe d'observer ;
- » **Discuter du juste accompagnement aux actes de la vie quotidienne en analyse des pratiques professionnelles « Résidant »**, tracer les décisions au plan de soins, et ré-évaluer à une échéance définie.
- » **Consacrer des temps spécifiques aux actes éducatifs** et les noter à l'agenda général.

Axe n°9 – Poursuivre l'utilisation et l'adaptation de nos outils éducatifs

● Le contexte et les enjeux

Les équipes des résidences Henry Murail et Henry Simon accompagnent les Résidants vers de nouveaux savoir-faire – *l'organisation d'une journée, la réalisation des soins d'hygiène, le ménage de la chambre, etc.* – et s'appuient à cette fin sur différents outils éducatifs : renforçateurs, séquentiels et plannings, outils de gestion des émotions, etc.

Leur mise en place se fait dans le cadre d'une démarche structurée : analyse du besoin, concertation de l'équipe autour des outils les plus appropriés, inscription au plan de soins des décisions prises et des modalités de mise en place, mise en œuvre de l'outil, évaluation des effets.

● Les actions

- » **Poursuivre l'utilisation et la diffusion d'outils éducatifs** en tenant compte des besoins individuels et de la capacité des professionnels à en garantir le suivi ;
- » **Organiser le suivi des outils mis en place :**
 - Au moment de la mise en place de l'outil, une date de bilan en analyse des pratiques professionnelles Résidant est inscrite aux agendas professionnels / à l'agenda du référent ;
 - A quelques jours du bilan, le référent l'inscrit à l'ordre du jour et l'équipe évalue les effets de l'outil ;
 - L'équipe détermine collectivement, en analyse des pratiques professionnelles Résidants, les suites à donner (abandon, poursuite, adaptation de l'outil, etc.).
- » **Noter à « l'agenda général » les activités éducatives collectivement définies** afin d'en garantir la réalisation.

Des accompagnements et activités multiples et inclusifs

Axe n°10 – Poursuivre nos activités « dans et hors les murs » et en développer de nouvelles

● Le contexte et les enjeux

De nombreuses activités sont proposées aux Résidents et Usagers de l'EPSMS du Pays de Challans : médiation animale, bain thérapeutique, couture, foot, karting, gym, chant, musique, Snoezelen, médiathèque, peinture, ping-pong, piscine, etc. Nos partenaires sont nombreux et précieux dans la mise en œuvre d'activités variées.

Ces activités poursuivent plusieurs objectifs, différents en fonction des services et des bénéficiaires : loisirs et bien-être, travail sur les habiletés sociales, développement des relations sociales, etc.

Nous veillerons ces prochaines années à poursuivre nos efforts d'adaptation aux souhaits et besoins des Résidents et Usagers. Nous rechercherons également à développer nos liens avec le secteur associatif afin de favoriser l'inclusion par le bénévolat.

Notons que Résidents interrogés dans le cadre du jeu EAU réalisé dans la perspective de l'élaboration du présent projet se sont dit satisfaits du nombre et de la diversité des activités proposées, ainsi que de l'information et de la communication des événements. Plus d'activités extérieures seraient cependant appréciées.

➔ Les activités spécifiques de la résidence Henry Simon

Le FV dispose d'un poste d'éducateur technique spécialisé en charge d'organiser, entre autres, les activités « jardin » et « rotin ». Ce sont des activités apaisantes et valorisantes, très appréciées des Résidents qui peuvent également s'y rendre seuls pour s'occuper et poursuivre leurs projets en cours. Les Résidents y créent des objets, et produisent des fruits et légumes consommés sur le foyer ou vendus à l'extérieur.

Il y avait auparavant des animaux (chèvres, âne) à proximité de ces lieux d'activité. Ce projet pourrait être relancé dans les années à venir, selon les souhaits des Résidents et le portage possible par les professionnels.

● Les actions

- » **Continuer de réfléchir avec les Résidants et Usagers aux activités** qu'ils souhaitent voir mises en place ou stoppées ;
- » **Mobiliser plus fortement les outils existants** (terrain de foot, etc.) ;
- » **Continuer de s'appuyer sur les postes d'éducateur technique spécialisé et de moniteur éducateur afin de proposer une offre d'activités diversifiées, supports de l'accompagnement des Résidants ;**
- » **Conduire une réflexion sur le rôle et la fonction du poste d'éducateur technique spécialisé pour l'avenir ;**
- » **Poursuivre le développement de notre réseau de partenaires pour des activités hors les murs :**
 - Poursuivre les activités de loisirs : piscine, médiation animale avec le refuge « l'Arche de Noé », ping-pong, équitation, etc. ;
 - Poursuivre les sorties au café, bar, restaurant ;
 - Poursuivre les grandes sorties : Puy du Fou, matchs de foot ... ;
 - Développer notre réseau de partenaires associatifs, afin de favoriser le bénévolat des Résidants ;
- » **Organiser des séjours vacances/week-end en petits groupes à l'extérieur ;**
- » **Continuer de construire avec les Résidants les solutions occupationnelles du week-end, à partir de leurs souhaits et leurs attentes, en s'appuyant plus fortement sur les acteurs du territoire (associations, espaces solidaires, etc.), dans une logique d'inclusion sociale.** L'objectif est d'impulser un mouvement vers l'extérieur, de favoriser les sorties et la participation à des activités portées par d'autres.
- » **Prévoir de nouvelles activités autour de l'informatique et du numérique** afin de s'adapter au public des prochaines années.

Axe n°11 – Poursuivre notre action sur le sujet de la vie intime, affective et sexuelle

● Le contexte et les enjeux

La vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des Résidants d'établissements d'accueil et d'hébergement médico-sociaux est un sujet souvent tabou dont se sont saisies les équipes de l'EPSMS du Pays de Challans depuis plus de dix ans.

Cette dimension a été portée de manière soutenue par la direction : la majorité du personnel a été sensibilisée à la VIAS, et certains professionnels ont été formés à l'animation spécifique des groupes de parole. Par la suite, une Commission VIAS a été créée, et a pu porter différentes actions.

Les participants de la commission VIAS échangent et s'interrogent sur les meilleures pratiques à partir des besoins et préoccupations des Résidents : Le corps et l'hygiène intime, la pudeur, les contraceptifs, la vie sexuelle, le consentement, les cercles d'intimité, etc. Un petit film et une charte ont été créés sur le sujet, et présentés au CVS.

Dans chacune des Résidences, chaque appartement et maison dispose d'un logement communicant qui peut être mis à disposition des couples.

Des groupes de paroles non mixtes ont été mis en place pour les Résidents, qui déterminent à l'avance les sujets qu'ils souhaitent aborder.

Enfin, des entretiens individuels sont réalisés dès lors qu'un Résident en exprime le souhait. Ce sont des temps qui permettent :

- Au Résident de confier ses envies, ses difficultés ;
- D'accompagner individuellement sur un certain nombre de sujets ;
- De préparer les rendez-vous médicaux (gynéco, ...).

● Les actions

- » **Poursuivre la dynamique engagée**, notamment en termes de formation des professionnels et de développement de partenariats ;
- » **Ré-interroger à la Résidence Henry Murail l'opportunité de groupes collectifs**, sur des sujets ciblés ;
- » **Construire de nouveaux outils adaptés aux besoins des personnes présentes.**

Axe n°13 – Développer l'entraide et la pair-aidance

● Le contexte et les enjeux

La pair-aidance est l'aide mutuelle que s'apportent des personnes concernées par une problématique commune. Elle présente un intérêt fort, tant pour l'aidé que pour l'aidant. L'aidé bénéficie de soutien, d'appui, de conseil, tandis que l'aidant est valorisé dans ce rôle. Ce sont aussi de nouvelles relations sociales qui se nouent.

Elle existe au SAMSAH de façon formelle, dans le cadre des groupes (groupes santé, groupes de parole, groupes multi-familles). Elle existe sur l'ensemble de nos dispositifs de manière plus informelle, dans le cadre des échanges et discussions quotidiennes qu'ont les Résidents et Usagers.

● Les actions

- » **Proposer aux Résidents d'Henry Simon et d'Henry Murail qui le souhaitent d'être pair-aidants**, en particulier au moment de l'accueil d'un nouveau Résident ;
- » **Proposer à d'anciens Usagers du SAMSAH, motivés et stabilisés, de venir témoigner** de leur expérience et de leur parcours.

Une sortie préparée et apaisée

Axe n°14 – Travailler en interne les évolutions de parcours

● Le contexte et les enjeux

Réfléchir aux parcours est un moyen d'amener chacun vers la modalité d'accompagnement la plus adaptée à ses besoins. Les évolutions de parcours se pensent au fil des discussions que nous avons quotidiennement avec les personnes, mais aussi dans le cadre formel des réunions pluridisciplinaires. Les objectifs de la personne sont notés à son projet personnalisé.

Nos observations et évaluations montrent que certains Résidents pourraient bénéficier d'une autre forme d'accueil et d'accompagnement plus adaptée à leur situation : habitat inclusif, FAM, EHPAD, etc. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas leur place au FV et au FAM, de manière générale les collectifs sont stables, équilibrés, et les personnes sont satisfaites de leur vie au sein des résidences. Mais la satisfaction des personnes ne dispense pas de réinterroger régulièrement la pertinence de leur parcours afin d'offrir à chacun le meilleur accompagnement. Notons que cela permet par ailleurs de libérer des places pour des personnes en attente d'une admission, parfois sans solution d'accompagnement.

● Les actions

- » **Se former individuellement ou collectivement à la question du parcours** pour mobiliser les bonnes ressources, les bons outils ;
- » **Continuer d'échanger avec les Résidents et leurs proches sur leur parcours**, de manière informelle et dans le cadre des entretiens « projet personnalisé » et entretiens de bilan ;

- » **Continuer d'échanger entre professionnels sur les parcours des Résidents**, en particulier dans le cadre des analyses des pratiques professionnelles Résidents.

Axe n°15 – Accompagner les départs

● Le contexte et les enjeux

Les départs, comme les arrivées, sont des étapes clés du parcours de vie. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de se dérouler dans de bonnes conditions et de laisser à la personne un souvenir agréable. C'est en général le cas : les départs sont anticipés et préparés dans le cadre du projet personnalisé avec la personne concernée sur une durée d'au moins un an.

La préparation d'un départ est d'autant plus importante qu'elle affecte nécessairement d'autres Résidents, voire l'ensemble du collectif. Il est important de créer des temps d'échange et de discussion et d'écouter ce que chacun peut avoir à dire.

● Les actions

- » **Établir un protocole de départ/sortie** afin que les professionnels disposent d'un référentiel guidant leurs pratiques ;
- » **Poursuivre les échanges avec le Résident et sa famille en amont, la visite d'établissements, etc. ;**
- » **Préparer avec les structures partenaires « d'aval » l'arrivée du Résident, et assurer autant que nécessaire un « suivi » suite au changement de lieu de vie ;**
- » **Continuer de marquer le moment** : fête, repas, album photos, cadeau, etc. ;
- » **Parler des départs en réunion Résidents**, afin de permettre à chacun de déposer ce que cela lui fait, ce qu'il a ressenti ;
- » **Assurer une transition après le départ** : maintenir du lien avec la personne si elle le souhaite, soutenir en cas de besoin les professionnels de la nouvelle structure d'accueil, etc.



**V. Face à de nouveaux besoins, des
parcours et accompagnements qui
évoluent**



Les établissements médico-sociaux doivent faire évoluer leur offre et leurs pratiques afin de proposer des accueils et accompagnements de qualité, répondant à l'évolution de la demande. Nous observons sur l'établissement deux grandes tendances : le vieillissement du public accueilli et l'augmentation des besoins liés à la dépendance sur les résidences, et l'augmentation de la part de Résidants et Usagers présentant des troubles du spectre de l'autisme, en particulier au FAM et au SAMSAH. Les enjeux sont les suivants :

- *Accueillir et accompagner dans les meilleures conditions les personnes admises à l'EPSMS ;*
- *Permettre à chacun d'être accompagné « au bon endroit, au bon moment », ce qui peut supposer de réinterroger les parcours de vie et de penser, avec les Résidants et Usagers, de nouveaux projets d'accompagnement.*

Ainsi, nos objectifs sont :

- *D'améliorer l'accès des jeunes adultes à une offre d'accueil et d'accompagnement adaptée à leurs besoins ;*
- *De poursuivre la montée en compétence et l'adaptation de nos organisations à l'accompagnement de personnes porteuses de TSA ;*
- *D'accompagner le vieillissement de notre public, d'une part en adaptant nos pratiques et nos organisations, et d'autre part en améliorant l'accès aux établissements du secteur « Personnes âgées ».*

L'accompagnement des jeunes adultes

Axe n°16 – Favoriser et anticiper l'accompagnement de jeunes adultes

● Le contexte et les enjeux

Les résidences Henry Murail et Henry Simon accueillent une population relativement âgée. Plusieurs raisons à cela :

- Les jeunes souhaitant entrer en foyer semblent peu attirés par l'EPSMS du Pays de Challans, en raison justement de l'âge moyen du collectif ;
- La résidence Henry Simon ne dispose pas de places d'accueil de jour. C'est pourtant la solution d'accompagnement souvent recherchée par des jeunes en sortie d'IME en externat ;

- Un certain nombre de jeunes vivent chez leurs parents à l'issue d'un accompagnement en IME. La demande d'entrée en foyer est réalisée tardivement, lorsque les parents ne sont plus en capacité d'accompagner. En ce qui concerne le FV, de nombreuses demandes ont également lieu à la suite d'une sortie d'ESAT ;
- L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente, mais leur accès aux établissements du secteur des personnes âgées (résidences autonomie, EHPAD, etc.) demeure restreint. Ainsi, certains Résidants poursuivent leur vie à l'EPSMS sans solution de sortie.

De nombreuses entrées concernent aussi des adultes vivant à domicile, suivis ou non par les services de psychiatrie, ou domiciliés dans un autre établissement médico-social. La priorité est donnée aux situations dites « urgentes », et ne se fait pas nécessairement en fonction de critères d'âge ou d'ancienneté de la demande.

Notons que la situation devrait évoluer sur la résidence Henry Murail. En effet, le dispositif multi-accueil créé en 2021 attire, sur les places d'accueil de jour et d'accueil temporaire, un public plus jeune et cette mixité générationnelle fonctionne bien.

➔ Notre souhait, maintenir une mixité d'âge au sein des collectifs

Nous souhaitons favoriser la mixité d'âge du public accueilli pour au moins quatre raisons :

- Rester un acteur du territoire répondant aux besoins de la population du secteur ;
- Faire des résidences un lieu où se croisent des personnes de tous âges, un lieu à l'image de la société ;
- Rester fidèle à notre mission d'accompagnement des Résidants dans l'acquisition de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences ;
- Permettre aux jeunes sans solution d'accéder à un accompagnement répondant à leurs besoins.

L'enjeu, plus globalement, est que chacun puisse vivre au bon endroit au bon moment. Cela n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui, le secteur est touché par des saturations en cascade : difficultés d'accès aux EHPAD et saturation des places d'Unité pour Personnes Handicapées Agées, entraînant une saturation des places en FV et FAM et l'avancée en âge des collectifs, entraînant une saturation des places en IME et le maintien dans ces structures pour enfants de jeunes adultes ...

● Les actions

» Développer encore davantage les partenariats avec le secteur médico-social de l'enfance afin :

- de mieux connaître leurs besoins et leurs contraintes, et de leur présenter les nôtres,
- de travailler ensemble à l'amélioration des parcours de vie,
- de s'imprégner de leurs façons de faire, d'intégrer leurs outils, et de garantir la continuité des accompagnements.

Les liens doivent être développés afin que l'entrée en secteur adulte pour un jeune d'IME soit aussi apaisée que possible, malgré des modalités de fonctionnement différentes.

- » **Rechercher le développement de l'accueil de jour FDV / FAM** (éventuellement dans le cadre d'un projet partagé avec un autre établissement) afin d'améliorer la continuité des accompagnements entre secteur de l'enfance et secteur adulte ;
- » **Développer les réponses inclusives attendues par les demandeurs de demain.**

L'accompagnement d'un public présentant des troubles du spectre de l'autisme

Axe n°17 – Poursuivre la montée en compétence et l'adaptation de nos organisations

● Le contexte et les enjeux

L'EPSMS du Pays de Challans développe depuis quelques années l'accueil de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme :

- Au SAMSAH, dans le cadre de la création progressive, sur la période 2020-2025, de 8 places pour un public TSA ;
- Au FAM, où ce développement s'est traduit par la « spécialisation TSA » des maisons B et D. Notons que les situations des personnes, leurs besoins et notre expérience ont conduit à moduler ces dernières années le parti pris de départ. Nous pensons que la mixité doit être privilégiée dès lors qu'elle ne met pas un Résidant en difficulté en raison de ses troubles.

Les locaux permettent un accueil de ce public dans de bonnes conditions, et les équipes ont été formées aux spécificités de cet accompagnement. Par ailleurs, nous avons engagé au FAM, en collaboration avec le Centre Ressources Autisme des Pays de la Loire, une démarche de repérage des troubles du spectre de l'autisme chez les Résidants.

Nous souhaitons poursuivre l'amélioration de nos pratiques et de nos organisations afin de proposer aux personnes l'accompagnement le plus adapté à leurs besoins.

● Les actions

➔ Au SAMSAH

» Poursuivre le travail de formation de l'équipe sur les troubles du spectre de l'autisme :

- Temps d'échanges en interne : outils, pratiques, etc. ;
- Développement de formations spécifiques sur l'accompagnement de personnes TSA.

➔ Au FAM

» Lors de l'admission d'un nouveau Résidant, garantir la continuité des accompagnements par un transfert des protocoles, des outils éducatifs, et des habitudes de vie ;

» Poursuivre la démarche de repérage et de diagnostic en cours en lien avec le CRA des Pays de la Loire ;

» Continuer de découvrir et d'apprendre :

- Mettre en place, en 2024/2025, une formation TSA pour l'ensemble des professionnels ;
- S'appuyer sur le Centre Ressources Autisme pour faire encore évoluer nos pratiques et nos outils ;
- Développer encore les partenariats et temps d'échange avec d'autres établissements, et notamment d'autres FAM accompagnant un public présentant des TSA ;
- Développer encore les partenariats avec les IME recevant un public TSA afin de s'imprégner de leurs façons de faire et d'intégrer leurs outils (Makaton, etc.) ;
- Mettre en place des stages par comparaison avec d'autres établissements du département.

» Favoriser la mixité des publics en appréciant les personnes dans leur globalité, sans se limiter au type de handicap, dès lors que cela favorise la qualité de vie de la personne et du collectif de la maison ;

» Poursuivre l'adaptation de l'environnement, aller vers une « architecture thérapeutique » : couleurs pastel, chemin sensoriel, etc.

L'accompagnement d'un public vieillissant

Axe n°18 – Accompagner l'évolution de la dépendance du public vieillissant

● Le contexte et les enjeux

Nous l'indiquions à l'axe n°16, le public des résidences Henry Murail et Henry Simon est relativement âgé en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, du faible nombre de places d'UPHA, et de la réserve des établissements du secteur « Personnes Âgées » (EHPAD, MARPA, résidences autonomie) à accueillir des personnes âgées en situation de handicap.

Trois raisons principales expliquent les difficultés d'accès à ces établissements :

- L'appréhension des équipes en place à accueillir un public qu'elles ne connaissent pas, et pour lequel elles n'ont pas été formées ;
- Les taux d'encadrement, inférieurs à ceux du secteur des personnes en situation de handicap ;
- La priorité donnée, dans le cadre des admissions, aux personnes vivant à leur domicile et ne bénéficiant pas d'accompagnement médico-social ;
- Le public spécifique de l'EPSMS du Pays de Challans, avec troubles psychiques et/ou TSA, qui apporte son lot de représentations et craintes des professionnels et directions d'établissements pour personnes âgées.

Nous identifions ainsi deux enjeux pour les années à venir :

- Permettre à chacun de vivre au bon endroit au bon moment, ce qui suppose d'améliorer l'accès aux établissements pour personnes âgées, ou aux MAS pour certains des Résidents du FAM (en fonction de leur situation et de leurs besoins) ;
- Adapter nos accompagnements et activités aux besoins des Résidents dépendants.

Le juste moment du changement de lieu de vie est difficile à déterminer. Nous pensons que le maintien à Henry Simon et Henry Murail d'une personne dont le niveau d'autonomie et les besoins en soins évoluent doit être recherché jusqu'à une certaine limite, celle de nos moyens et de nos missions.

Notons que l'EPSMS du Pays de Challans développe activement son réseau de partenaires, et est déjà en contact avec un certain nombre d'EHPAD (dont certains ayant créé une UPHV ou UPHA) et de MAS.

● Actions

- » **Discuter avec les Résidants âgés et en perte d'autonomie et leurs proches de leur futur lieu de vie :** les informer, évaluer leur situation et leurs besoins, les inviter à s'exprimer sur leurs souhaits, et leur présenter l'intérêt pour eux d'une entrée future en établissement du secteur « Personnes Âgées ». Consigner l'ensemble des informations au projet personnalisé ;
- » **Créer du lien avec les EHPAD du territoire,** les informer sur les spécificités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et mettre en avant tout ce que peut apporter aux équipes et collectifs de Résidants l'accompagnement de ce public (un public en général plus jeune et dynamique que celui classiquement accueilli en établissement pour personnes âgées) ;
- » **Soutenir la création d'UPHA** et accompagner les établissements pour personnes âgées qui se positionnent sur cette offre dans l'élaboration de leur projet de service (objectifs d'accompagnement, animation et vie sociale, partenaires, etc.) ;
- » **Créer une équipe ressources faisant le lien avec les établissements pour personnes âgées,** chargée de missions d'information, de formation (notamment sur les troubles psy. et TSA), de préparation à l'entrée en EHPAD et d'accompagnement des équipes d'EHPAD sur les premières semaines ;
- » **Mettre en place des stages par comparaison, pour les professionnels de l'EPSMS et des EHPAD ;**
- » **Préparer les Résidants à leur départ et les soutenir, ainsi que les professionnels et les autres Résidants.** De vrais liens se sont créés au fil des accompagnements.



VI. Des liens multiples et nécessaires



Accompagner des personnes en situations de handicap suppose des ressources, une organisation, des équipements, ... mais pas seulement. La vie des personnes que nous accompagnons ne s'arrête pas aux portes de nos dispositifs.

La qualité de notre action suppose que nous développons un réseau de partenaires : les acteurs du secteur sanitaire, pour le suivi médical des personnes, les acteurs des secteurs social et médico-social, mais aussi des associations, entreprises, clubs de sports et de loisirs, afin de faciliter l'inclusion sociale et l'accès de tous aux activités du milieu ordinaire.

Les familles, enfin, sont des partenaires clé des professionnels. Une personne en situation de handicap n'est en général pas isolée, elle vit dans un milieu physique et social, un contexte dont il faut tenir compte. La famille est une composante majeure de ce contexte.

Le lien avec les familles

Axe n°19 – Faire des familles des partenaires, dans le respect de la vie privée des Résidants et Usagers

● Le contexte et les enjeux

Chaque histoire est singulière et nous laissons à chacun la liberté de vivre sa relation familiale comme il l'entend. Certaines familles demandent à être plus étroitement associées au projet de vie de leur proche et plus fréquemment informées de sa situation. Nous sommes sensibles à ces attentes et souhaitons y répondre. Notre principe d'action est de faire le nécessaire pour maintenir le lien entre la famille et le Résidant ou l'Usager, dans le respect de ses souhaits et de la confidentialité des informations le concernant.

● Les actions

- » **Formaliser la possibilité d'une rencontre** annuelle ou tous les deux ans pour les Résidants et Usagers qui le souhaitent ;
- » **Poursuivre l'accompagnement du CVS** dans sa communication à destination des familles ;
- » **Poursuivre l'organisation de fêtes des familles** de manière régulière ;
- » **Étudier la faisabilité d'une Newsletter / Journal d'information.**

Axe n°20 – Poursuivre le développement de l’approche systémique

● Le contexte et les enjeux

L’approche systémique porte un regard global sur la personne et son environnement familial. Un certain nombre de professionnels du FV et du FAM y sont formés, ainsi que les professionnels du SAMSAH. L’objectif est de prendre en compte les interactions familiales et leurs impacts sur chacun, dans un contexte de relations rendues parfois complexes par la présence du handicap. Cette approche est importante pour la personne et pour l’entourage qui peut être mis en difficulté par la situation.

➔ L’approche systémique par les professionnels du SAMSAH

Des Usagers du SAMSAH vivent avec leurs proches (parents, conjoint, etc.). Cela rend d’autant plus importante la prise en compte de l’environnement. L’équipe retient deux approches :

- **Soutenir l’usager du SAMSAH** dans ses relations avec les membres de sa famille, afin que chacun tienne compte des besoins de l’autre ;
- **Construire avec les proches**, afin qu’ils soient aidants et acteurs du processus de réhabilitation, et afin de promouvoir une continuité des interventions, un travail « dans le même sens » ;
- **Soutenir les proches** :
 - en leur offrant un espace de parole (entretiens familiaux) afin de restaurer, faciliter ou améliorer leurs relations avec leur proche en situation de handicap. L’équipe fluidifie la communication, aide chacun à exprimer ce qu’il ressent et à faire passer ses messages ;
 - en offrant aux familles un espace de parole (groupes multi-familles) afin de favoriser l’entraide et la pair-aidance. Les sujets du lâcher-prise, et de la juste distance entre la personne et sa famille font partie des sujets fréquemment abordés tant la maladie a pu prendre de place au sein de la cellule familiale. C’est également un temps de diffusion d’informations plus générales.

L’ensemble de l’équipe est formé à l’approche systémique et la met en application depuis des années. Ainsi, en début d’accompagnement, nous proposons systématiquement à l’Usager de rencontrer sa famille : parents, frères, sœurs, ou enfants. Cela devrait encore prendre de l’ampleur avec l’augmentation en cours de la file active sur un public TSA plus jeune. Les familles apprécient ces temps d’échange, c’est pour certaines d’entre elles la première fois qu’elles sont invitées à déposer, à se livrer.

● Les actions

- » **Poursuivre et développer le travail avec les familles**, a fortiori dans la perspective d’un développement de la file active auprès d’un public plus jeune ;

- » **Réfléchir à l'opportunité de créer un groupe ressource autour de l'approche systémique**, afin d'échanger collectivement sur des situations et d'ouvrir des réflexions ;
- » **Au SAMSAH, mettre en place un groupe multi familial spécifique pour les familles de jeunes avec TSA.**

Le lien avec les acteurs du territoire

Axe n°21 – Améliorer l'accès aux soins

● Le contexte et les enjeux

De manière générale l'accès aux soins somatiques se déroule dans de bonnes conditions. L'axe d'amélioration concerne les parcours de soins psychiatriques, et plus particulièrement :

- L'accès aux consultations et à l'hospitalisation ;
- La communication avec les services d'hospitalisation. Nous souhaitons mieux connaître nos interlocuteurs de l'intra et de l'extra hospitalier, pouvoir les joindre plus facilement, et bénéficier de plus d'informations lors des sorties d'hospitalisation.

L'une de nos priorités est notamment de fluidifier l'accès aux consultations et hospitalisations afin de réduire les risques de passage à l'acte.

Notons enfin que le FAM bénéficie de l'intervention d'un médecin psychiatre une fois par mois.

● Les actions

- » **Travailler le lien, l'interconnaissance, avec les équipes de la psychiatrie du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan ;**
- » **Actualiser les conventions qui nous lient**, notamment au sujet des modalités d'hospitalisation et des passages aux urgences.

Axe n°22 – Poursuivre notre action en faveur de l'inclusion sociale

● Le contexte et les enjeux

L'inclusion sociale est l'un des grands enjeux des dernières politiques publiques du secteur médico-social. C'est aussi l'une de nos missions et de nos préoccupations majeures et nous recherchons au travers de nos accompagnements et activités à la favoriser autant que possible.

L'EPSMS du Pays de Challans est un vecteur d'inclusion sociale. Tout d'abord parce qu'un certain nombre de personnes auparavant isolées y trouvent une place, un rôle à jouer au sein d'un collectif, et y nouent des relations et amitiés de long terme. La socialisation en interne est un premier pas dans l'inclusion. C'est notamment le cas au SAMSAH dans le cadre des activités de groupe, espace privilégié de rencontres et d'entraide.

Ensuite parce que les Résidants sont invités à participer à des activités (de loisirs, associatives, de la vie quotidienne, ...) en dehors de l'établissement, seuls ou accompagnés. Grâce au travail de réseau des professionnels, l'EPSMS du Pays de Challans est bien identifié et nos partenaires sont de plus en plus nombreux. Citons, sans que cette liste soit exhaustive :

- Des temps d'échange au café et des repas au restaurant ;
- Les activités sportives, de loisirs, et de bien-être telles que la thalasso, le karting, le laser game, la piscine, la salle de sport, ...
- La participation à des match de foot avec le District de Vendée de Football ;
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Challans ;
- Des concerts et spectacles à tarifs réduits ;
- La visite régulière d'un refuge pour animaux ;
- Une activité de médiation animale avec une association locale ;
- ...

Les « temps inclusifs » sont adaptés aux souhaits et situations individuelles. La dynamique d'inclusion doit en effet être engagée avec mesure, en tenant compte des fragilités de chacun, afin de ne jamais insécuriser ou mettre en difficulté.

● Les actions

- » **Poursuivre le développement de nos activités à l'extérieur ;**
- » **Poursuivre le développement de notre réseau de partenaires**, notamment auprès des associations afin de favoriser le bénévolat ;
- » **Concrétiser avec nos partenaires la mise en œuvre du projet d'habitat inclusif.**

Le lien entre nos trois dispositifs

Axe n°23 – Développer la coopération et le partage d'expertises entre dispositifs de l'EPSMS

● Le contexte et les enjeux

Les professionnels de l'EPSMS disposent de compétences et expertises nombreuses et variées. Il convient de favoriser plus fortement le partage de ces compétences, et notamment :

- Croisement de l'atelier « Manger bien manger sain » du FV et de l'atelier cuisine du SAMSAH ;
- Participation à des analyses des pratiques professionnelles d'un autre dispositif ;
- Sollicitation par le FV et le FAM de l'expertise clinique des IDE du SAMSAH ;
- Sollicitation par le SAMSAH de l'ergothérapeute et de la psychologue ;
- Compétences de l'éducateur technique spécialisé et outils du FV pour évaluer les compétences d'Usagers du SAMSAH (jardin) ;
- ...

● Actions

- » **Affiner encore les besoins et compétences mobilisables ;**
- » **Sensibiliser les équipes aux enjeux** de la coopération et du partage d'expertises et de points de vue, et identifier les freins éventuels ;
- » **Développer l'interconnaissance entre professionnels des différents dispositifs** ;
- » **Réfléchir à l'opportunité de créer un groupe ressource autour de l'approche systémique**, afin d'échanger collectivement sur des situations et d'ouvrir des réflexions ;
- » **Favoriser l'accès des usagers du SAMSAH à certains ateliers proposés sur la Résidence Henry Simon**, dans le but d'une mise en situation (ex : atelier jardin).